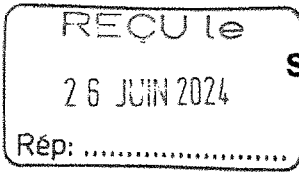


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 18/07/2024 - 5015 - 2022 B 00196 - 909 849 663 - 2M IMMO
BTZ



2 M IMMO BTZ
Société par actions simplifiée
au capital de 1500,00 euros
Siège social : 10 Allée Villarubio – 64600 ANGLET
909 849 663

R/2024/265

REQUETE
à MONSIEUR LE PRESIDENT
du TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

LE SOUSSIGNE Monsieur Olivier MOYRET,

Gérant de la SARLU MOYRET CONSTRUCTION IMMOBILIER, dont le siège social est à ANGLET (64600), 10 Allée Villarubio, immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro B 530 954 429, Présidente de la société,

Ayant pour mandataire la société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, 60 Avenue du Capitaine Resplandy – 64100 BAYONNE,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société 2M IMMO BTZ, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 Décembre 2023,

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Le représentant de l'une des associées est en déplacement et il ne sera pas possible de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS MOIS (3 mois) soit le 30 SEPTEMBRE 2024, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2023.

Fait à ANGLET
Le 21 Juin 2024
M Olivier MOYRET